Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ACCUDO® XTS

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50002681

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la subs
Peut être utilisé comme biostimulant à des fins agricoles uni-

tance/du mélange quement.

**Restrictions d'emploi re-** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

commandées

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

NoCAS	Classification	Concentration
NoCE		(% w/w)
NoIndex		, ,
Numéro d'enregistre-		
ment		
Non attribuée		2,18
	NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# ACCUDO® XTS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée: 1.0

15.06.2023

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

En cas de contact avec les

veux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Traitement

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pa

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de carbone Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

4/16

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Da 1.0 15.

Date de révision: 15.06.2023

Numéro de la FDS:

50002681

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

15.06.2023

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Peut être utilisé comme biostimulant à des fins agricoles uni-

quement.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi-	Paramètres de contrôle	Base
		tion)		

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

glycerol	56-81-5	VME (aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
Information sup-	Valeurs limit	es indicatives		
plémentaire				

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
glycerol	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	229 mg/kg
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	33 mg/m3
	teurs		locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	56 mg/m3
			locaux	

# Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
glycerol	Eau douce	0,885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/l
	Sédiment marin	0,33 mg/l
	Sol	0,141 mg/kg
		poids sec (p.s.)
1,2,3-Propanetricarboxylic acid,	Eau douce	0,44 mg/l
2-hydroxy-, trisodium salt, dihy-		
drate		
	Eau de mer	0,044 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	34,6 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# ACCUDO® XTS

Version 1.0

Date de révision: 15.06.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50002681

Date de la première version publiée:

15.06.2023

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection

Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : Brun clair à brun foncé

Odeur : Fermentée

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non déterminé

Point d'éclair : > 100 °C

Température de décomposi-

tion

non déterminé

pH : non déterminé

Viscosité

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Miscible

7/16

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version

1.0

Date de révision:

15.06.2023

Numéro de la FDS:

50002681

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

15.06.2023

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité : 1,16 gcm3

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des

particules

Non applicable

Forme : Non applicable

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Ne devrait pas être inflammable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# ACCUDO® XTS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée: 1.0

15.06.2023

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Données estimées

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: Données estimées

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Remarques: Données estimées

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Remarques Ne devrait pas être irritant pour la peau.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Remarques Ne devrait pas être irritant pour les yeux.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Ne devrait pas entraîner de sensibilisation de la peau Remarques

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-

- Evaluation production

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

# Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

## **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

## **Produit:**

Remarques : Le produit contient une matière biologiquement active. Les

risques pour la santé humaine qui nécessiteraient une classification ne sont pas attendus, mais il est recommandé de manipuler le produit avec précaution et d'éviter toute exposition

inutile.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

## Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Le produit ne devrait pas être toxique pour les poissons, les plantes, les algues, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les mammifères, les insectes et les micro- et macro-

organismes du sol à un niveau qui nécessiterait une classifi-

cation.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Le produit ne devrait pas être toxique pour les poissons, les plantes, les algues, les invertébrés aquatiques, les oiseaux,

les mammifères, les insectes et les micro- et macro-

organismes du sol à un niveau qui nécessiterait une classifi-

cation.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Le produit/substance est censé être facilement

biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les

sols.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date 1.0 15.0

Date de révision: 15.06.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50002681

Date de la première version publiée:

15.06.2023

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.

Eliminer comme produit dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux

(comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

miques contenant des substances dangereuses.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines subs-

tances dangereuses et de certains mélanges et articles

dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Non applicable

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants :

13 / 16

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# ACCUDO® XTS

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50002681

Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 Date de la première version publiée:

15.06.2023

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

78

cée (R4624-18)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI N'est pas en conformité avec l'inventaire

**TSCA** Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

**AIIC** N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

BLI (RTI184) BIOLOGICAL TECHNICAL (CHEMINOVA)

**ENCS** N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL N'est pas en conformité avec l'inventaire

**KECI** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**PICCS** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**IECSC** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**NZIoC** N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI N'est pas en conformité avec l'inventaire

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

# Texte complet pour autres abréviations

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

## Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier,

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **ACCUDO® XTS**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 15.06.2023 50002681 Date de la première version publiée:

15.06.2023

garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

## Préparé par

**FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR